



Compte-rendu Mission Zoé

Pêches du 25 janvier au 3 février.

Cette nouvelle période de pêche a permis de pêcher 836 individus, en 7 nuits de pêches (3 à Bouillante – 4 à la Passe à Colas), représentant 15 familles et 24 espèces.

Famille	Espèces	Nombre
Acanthuridae	<i>Acanthurus coeruleus</i>	37
Apogonidae	<i>Apogon maculatus</i>	41
Apogonidae	<i>Astrapogons puncticulatus</i>	168
Clinidae	<i>Ophioblennius atlanticus</i>	60
Clinidae	<i>Labrisomus nuchipinnis</i>	24
Bothidae	<i>Bothus mancus</i>	1
Chaetodontidae	<i>Chaetodon striatus</i>	27
Congridae	<i>sp</i>	7
Dactylopteridae	<i>Dactylopterus volitans</i>	1
Holocentridae	<i>Holocentrus sp</i>	11
Lutjanidae	<i>Lutjanus synagris</i>	2
Lutjanidae	<i>Lutjanus apodus</i>	33
Mullidae	<i>Pseudupeneus maculatus</i>	4
Monacanthidae	<i>Monacanthus tuckeri</i>	99
Monacanthidae	<i>Cantherhine pullus</i>	1
Pomacentridae	<i>Stegastes partitus</i>	179
Pomacentridae	<i>Stegastes diencaeus</i>	1
Pomacentridae	<i>Stegastes fuscus</i>	6
Pomacentridae	<i>Chromis multilineata</i>	65
Pomacentridae	<i>Abudefduf saxatilis</i>	6
Poulpe	<i>sp</i>	8
Sphyraenidae	<i>Sphyraena barracuda</i>	2
Syngnathidae	<i>Cosmocampus elucens</i>	26
Tetraodontidae	<i>Canthigastere rostratus</i>	16
Tetraodontidae	<i>Sphoeroides testudineus</i>	2
	Total espèces	827

Une nouvelle espèce a été recrutée, le barbarin rouge, *Pseudupeneus maculatus*.



© IGREC Mer

Figure 1 : Barbarin rouge, *Pseudupeneus maculatus* à J+15

On remarque une forte variation de la distribution des espèces à chaque pêche comme le montre les graphiques suivants :

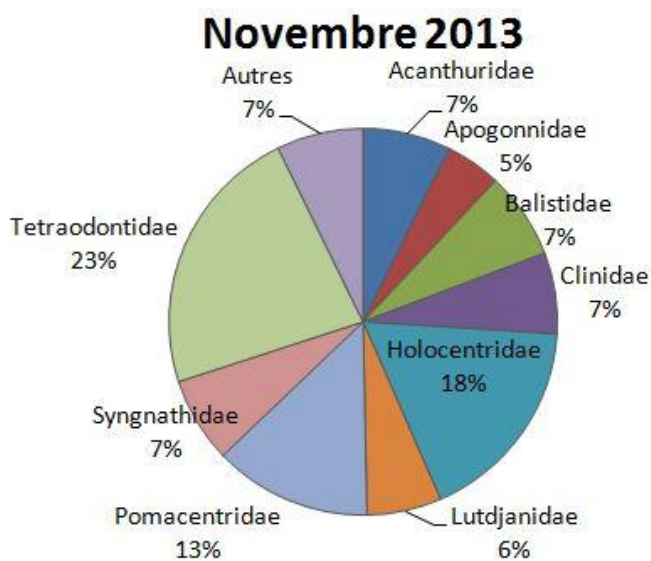


Figure 2 : Répartition des espèces du mois de novembre en pourcentage

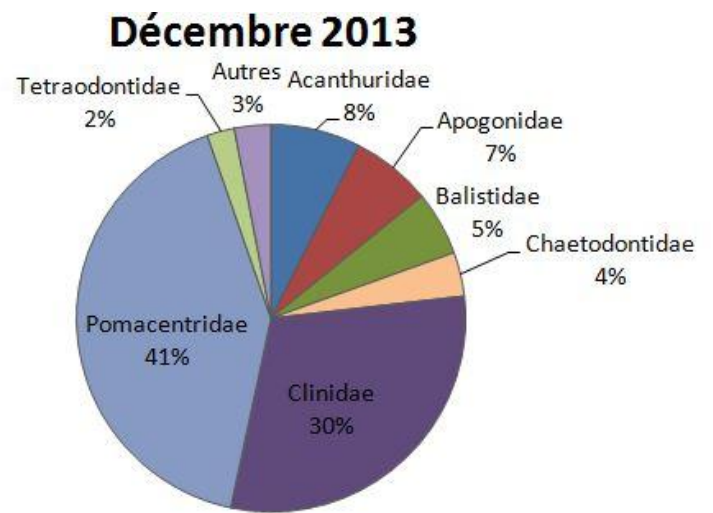


Figure 3 : Répartition des espèces du mois de janvier en pourcentage

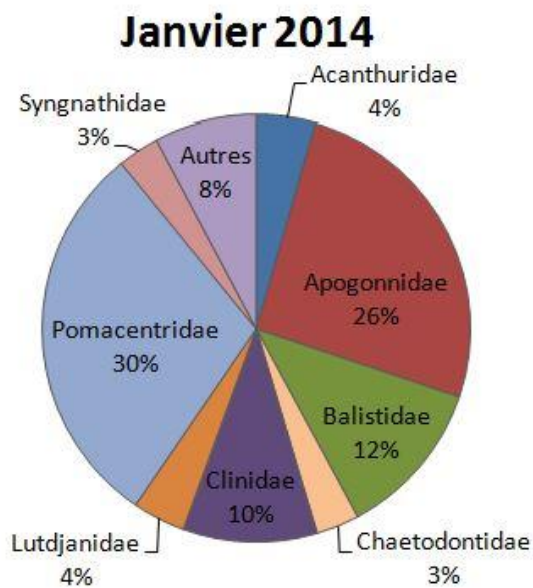


Figure 4 : Répartition des espèces du mois de janvier en pourcentage

Les post-larves des premières pêches ont maintenant atteints leurs tailles de juvéniles, on va donc bientôt pouvoir effectuer les premiers lâchers !

Protocole de Zoé 2

Après rencontre entre différents acteurs (DEAL – UAG – IGREC Mer) un protocole a été établi pour Zoé 2.

Dans un premier temps, les espèces vont être différenciées en **Espèces Présentant un Intérêt (EPI)**, pour l'aquariologie, la pêche, l'aquaculture ou encore intérêt patrimonial. Et les **Espèces Sans Intérêt (ESI)**.

Les EPI feront l'objet d'un élevage de 3 à 4 mois, jusqu'à atteindre une « taille refuge » leur permettant d'échapper aux prédateurs une fois relâchés. Une fois atteinte cette taille, elles iront dans un bassin où sera introduit un habitat de transition, pour une procédure de non domestication afin de les habituer à leur future cage d'émancipation.

Les ESI quant à elles ne vont être élevées qu'une fois.

En parallèle, des photos de toutes les espèces vont être prises, le jour de la pêche à J0, puis à J+5, J+30 et J+90, afin de déterminer la taille et leur évolution. Ces photos permettront par la suite d'élaborer un guide d'identification des post-larves.



Figure 5 : *Acanthurus* à J0 (3 cm)



Figure 6 : *Acanthurus* à J+90 (7 cm)

